



Alliance of Telecommunications Terminal Equipment Manufacturers (VTKE)
Alt-Moabit 90a • 10559 Berlin • Germany
+49 173 628 62 44 • info@vtke.eu

Communiqué de presse

Une nouvelle directive autorise le libre choix du routeur

Les consommateurs néerlandais ne sont plus dépendants du modem proposé par leur fournisseur

Amsterdam, le 28 juillet 2021 - La décision a été prise : l'Autorité néerlandaise des consommateurs et des marchés (Autoriteit Consument & Markt : ACM) a [édicte une nouvelle directive](#) stipulant que les consommateurs et les entreprises peuvent choisir leur propre modem aux Pays-Bas. Cette directive a été publiée le 27 juillet 2021 et entrera en vigueur six mois après sa publication. Cela signifie qu'à partir de février 2022, les consommateurs ne seront plus dépendants du modem proposé par leur fournisseur d'accès Internet, mais pourront choisir le modem qui correspond le mieux à leurs besoins. Le VTKE – un groupement de fabricants européens de terminaux de télécommunication – milite depuis des années en faveur du libre choix du modem et se réjouit bien entendu de cette nouvelle directive.

Avec le règlement 2015/2120, l'Union européenne approuve le libre choix du modem depuis 2015 déjà. En 2014, la Finlande est devenue le premier pays européen permettant aux clients de choisir leur propre modem. Ont ensuite suivi l'Allemagne en 2016 et l'Italie en 2018. Aux Pays-Bas, les clients des différents opérateurs peuvent décider eux-mêmes du terminal qu'ils utilisent pour leur connexion Internet. Il peut s'agir d'un appareil de l'opérateur, mais pas nécessairement. Ces opérateurs, qui laissent le choix du modem au consommateur, sont cependant une grande exception aux Pays-Bas.

Rudi Stahl, Senior Business Development Manager chez Gigaset, fabricant, entre autres, de téléphones et de produits de domotique a déclaré : « Aux Pays-Bas, les fournisseurs déterminaient jusqu'à présent quel modem le consommateur recevait pour son abonnement. C'est étrange quand on considère que lorsque vous concluez un contrat de télécommunication, par exemple, vous pouvez choisir votre smartphone. Pourquoi ne pas pouvoir choisir également le modem ? Les fournisseurs ont affirmé que le libre choix du modem n'était pas possible pour des raisons techniques et de sécurité, bien que cela ait été discuté en détail et réfuté sur la base d'une étude spécialement menée à cet effet. Ce n'est pas sans raison que la conclusion de l'analyse de la proposition de règlement est la suivante : « De manière générale, on peut dire que le libre choix des terminaux a peu d'impact sur le fonctionnement et la sécurité du réseau. » Un long silence a suivi la publication de ce rapport d'enquête. Jusqu'au 13 février 2019, date à laquelle la secrétaire d'État à l'Économie et au Climat a envoyé un courrier à la deuxième chambre du Parlement néerlandais concernant la vente de modems séparés et les mises à jour de sécurité. Dans ce courrier, elle écrit, entre autres, qu'elle laisse la décision de la détermination du point de terminaison du réseau à l'Autorité néerlandaise des consommateurs et des marchés (ACM).

En conséquence, l'ACM a édicte une nouvelle directive qui permet aux consommateurs de choisir leur propre modem. C'est une bonne nouvelle pour de nombreux Néerlandais. Une étude menée



par le VTKE en mars 2021 montre que près de la moitié des Néerlandais (49 %) considère le libre choix du modem comme important. De plus, un modem Internet offrant une excellente connexion Internet est devenu essentiel pour chaque foyer, d'autant plus que nous travaillons désormais plus souvent à domicile et que nous avons des exigences plus élevées vis-à-vis de notre réseau domestique.

Le VTKE milite depuis des années en faveur du libre choix du modem et se réjouit de cette décision. Un porte-parole du VTKE a déclaré : « En ce qui concerne le réseau domestique, les consommateurs eux-mêmes savent mieux ce qu'ils veulent et devraient toujours avoir la liberté de choisir un modem adapté à leurs besoins. Nous sommes fiers de tous les efforts qui ont conduit à ce résultat et espérons que cette décision encouragera d'autres pays à adapter leurs directives. »

À propos du VTKE

Le Groupement des fabricants de terminaux de télécommunication (VTKE) regroupe principalement des entreprises de taille moyenne exerçant leur activité en Europe. Ensemble, ils s'emploient à conforter à long terme les progrès de la libéralisation des télécommunications et souhaitent également sensibiliser davantage à l'importance des terminaux de télécommunications. En outre, ils travaillent conjointement à l'établissement d'un cadre législatif et économique stable et durable, car celui-ci constitue la base d'un haut niveau d'innovation dans le domaine des terminaux de télécommunication. Vous trouverez de plus amples informations sur www.vtke.eu.